

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2010

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2010

Ce document ne suscitant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

### **TRAVAUX :**

#### **Travaux du gymnase : approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancer la consultation**

Le conseil municipal approuve le dossier établi par le cabinet d'étude BACOTECH, qui se décompose en trois lots

Lot 01 : Menuiseries intérieures – Bardage

Lot 02 : Electricité – Chauffage

Lot 03 : Peinture

Le montant des travaux est estimé à 81 000 € HT.

Le marché sera passé selon une procédure adaptée.

#### **Programme de voirie 2010 : approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancer la consultation**

Le conseil municipal approuve le dossier de consultation établi par la direction départementale des territoires (DDT), et autorise le maire à lancer la consultation selon une procédure adaptée.

La tranche ferme porte sur les voies et secteurs suivants :

- aménagement pluvial et réfection de la chaussée de la VC 203 à Sallas
- réfection de la chaussée et des trottoirs rue Michelet
- réfection de la chaussée et des trottoirs de la maison de retraite à la place Fratellini
- réfection de chaussée place de la République
- voie communale du Bois La Roche
- La Sélive
- VC 96 : Valeix- Le Pêcher

Soit un montant estimé de 43 172 € HT pour la tranche ferme.

En tranche conditionnelle est inscrite la réfection des trottoirs de la gare au pont SNCF (avenue Jean Jaurès), avec une estimation de 15 400 € HT.

#### **Travaux d'aménagement de sécurité à « Combrouze » : approbation du dossier de consultation des entreprises et demande de subvention au titre des amendes de police**

Par délibération du 26 novembre 2009, le Conseil Municipal a accepté la proposition de M. Georges BARNAGAUD et a acquis une parcelle de 160 m<sup>2</sup> à « Combrouze » afin de réaliser un aménagement de sécurité par une amélioration de la visibilité sur un croisement situé sur la VC n°8.

Le talutage du terrain, l'aménagement des fossés avec pose de tuyaux de Ø 300 mm seront effectués afin d'élargir la chaussée. La DDT a chiffré l'ensemble de l'opération à 9 500 € TTC.

Le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du conseil général au titre des amendes de police, et de lancer ultérieurement un marché de travaux selon une procédure adaptée.

## **FINANCES :**

### **Demandes de subventions au titre du FEDER pour les travaux de réhabilitation de la salle Georges Méliès et ceux de la construction de la médiathèque**

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter des subventions au titre du financement européen FEDER pour les opérations de réhabilitation de la salle Méliès ainsi que de construction de la médiathèque.

### **Participation aux séjours de vacances des enfants et adolescents**

Dans le cadre de la participation communale:

- aux frais de séjour en colonie de vacances des enfants domiciliés dans la commune,
- aux frais de séjour en classes de mer, de neige ou de découverte organisées pour les enfants de l'école élémentaire de Nexon,
- et aux frais de stages nécessitant un hébergement, organisés sous l'égide de fédérations officielles, ainsi que les émanations locales, en faveur des enfants âgés de 8 à 16 ans, dont l'un des parents réside dans la commune,

Le conseil a fixé, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, à **10 €** par jour et par enfant le montant de l'aide communale si la famille ne bénéficie d'aucune aide autre que celle de la caisse d'allocations familiales et à **7 €** s'il y a une participation d'un comité d'entreprise ou tout autre organisme semblable. Une charge minimale de 20 € reste à la charge de la famille et l'aide communale ne doit pas lui être supérieure.

Dans un contexte économique difficile pour beaucoup de familles, les participations communales ont été substantiellement majorées puisqu'elles s'élevaient respectivement à 8,50€ et 5,50 € par jour et par enfant en 2009.

### **Renouvellement du bail avec l'entreprise FRERY**

Le conseil municipal a décidé de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et pour une nouvelle période de deux ans, la convention d'affermage des droits de place avec l'entreprise FRERY, moyennant le versement à la commune d'une redevance annuelle de 2 740 € payable en deux termes égaux au 1<sup>er</sup> juillet et au 1<sup>er</sup> janvier.

### **ERDF : règlement de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2010**

Le conseil a autorisé le maire à émettre un titre exécutoire d'un montant de 277 € à pour permettre le paiement par ERDF de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2010 €.

### **Redevances France Télécom 2009 et 2010 : modification apportée à la délibération du 2 avril 2010**

Le conseil a pris acte de la modification des tarifs au kilomètre pour les artères de communication qui modifient les montants de redevance d'occupation du domaine public approuvés par délibération en date du 2 avril dernier.

Les nouveaux montants sont de 3 058,70 € pour 2009 et 3 289 € pour 2010.

## **URBANISME**

### **Lotissement CORNEDIE (rue Louise Michel) : vente de la parcelle cadastrée AD 601 à Madame Nathalie CASSON**

Le conseil municipal autorise la vente au prix de 1€ le m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AD 601(40 m<sup>2</sup>) appartenant au domaine privé de la commune, à Mme Nathalie CASSON.

En effet, ce délaissé jouxte la propriété de l'intéressée qui a construit sa maison sur le lot n°1 de la deuxième tranche du lotissement CORNEDIE et permettra l'aménagement de la sortie de garage (à l'angle).

## **PERSONNEL**

### **Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour le service technique**

A la suite du départ par voie de mutation d'un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, le Conseil municipal décide de transformer ce poste en un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) afin de permettre le recrutement d'un agent dont le contrat aidé est arrivé à son terme.

Le tableau des effectifs de la commune sera modifié en conséquence.

### **Recrutement du personnel saisonnier et d'un surveillant de baignade pour la saison estivale 2010**

Le Conseil Municipal a décidé de recruter un surveillant de baignade (titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) pour la baignade aménagée de l'étang de la Lande, du 13 juillet au 31 août 2010.

Par ailleurs, Le Conseil Municipal décide de recruter du personnel saisonnier dans la limite de quatre équivalents temps plein afin de faire face aux diverses activités estivales dans les cadres d'emploi ci-après :

- adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe
- adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

### **Communications de décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

#### **Travaux gymnase :**

Attribution de la mission de contrôle technique (L+LE+SEI) à SOCOTEC pour un montant de 1400 € HT.

Attribution de la mission de coordonnateur SPS (niveau 3) à DEKRA pour un montant de 420 € HT.

Attribution du lot n°16 (Rideaux scéniques) des travaux de la salle polyvalente Georges Méliès à la société DEC 87 pour un montant de 9 518 € HT.

A Nexon, le 1<sup>er</sup> juin 2010

Le Maire,

**Liliane JAMIN**